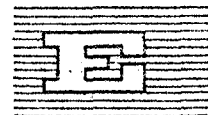


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1983/33/Corr.1
18 avril 1983
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-neuvième session
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS
ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Les droits de l'homme et les exodes massifs

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Remplacer le texte de l'Annexe III par le texte suivant :

ANNEXE III

Organes ou départements de l'Organisation des Nations Unies

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

[29 mars 1983]

L'étude porte tout d'abord sur le rôle que jouent dans les exodes massifs l'inexistence ou l'effondrement des institutions qui consacrent la primauté du droit, et les violations des droits de l'homme qui y sont associées. Dans de nombreuses régions du monde, les Etats qui se sont constitués au sortir de l'ère coloniale portent encore la marque des circonstances dans lesquelles ils ont vu le jour et lorsque les gouvernements essaient d'assumer la cohésion des divers groupes ethniques aux fins du développement socio-économique, les efforts qu'ils déploient pour lutter contre les forces centrifuges provoquent des conflits entre l'Etat et l'individu. Dans bien des cas aussi, le colonialisme a favorisé certains groupes auxquels il a conféré un pouvoir de domination politique et économique. Bien que la perpétuation de telles inégalités soit contraire au concept de droits de l'homme, leur élimination peut conduire à violer les droits de ceux qui ont hérité de la situation ainsi créée.

Le Rapporteur spécial constate que les conditions ne sont guère favorables aux droits de l'homme dans un monde en développement qui est en proie aux difficultés économiques liées à la croissance démographique, à la pénurie alimentaire, à l'inflation, au chômage et à la dégradation de l'environnement. La manifestation de certaines frustrations économiques a eu pour effet d'ébranler les structures sociales et leurs fondements, sapant les défenses institutionnelles des droits de l'homme. Des forces autoritaires tendent à compromettre une structure sociale déjà fragile, ou même à se substituer à elle. Les facteurs d'incitation au départ existant dans le pays d'origine sont renforcés par des facteurs d'attraction externes, comme l'abondance et le confort des pays riches que les postes à transistors et la télévision qui ont pénétré dans les pays en développement font miroiter aux yeux de chacun.

Diverses raisons font que l'on a abusé du droit d'asile et qualifié un nombre exagéré de personnes de réfugiés. Conscient qu'il y a eu, par une réaction en retour, une érosion des principes régissant le droit d'asile qui est préjudiciable aux réfugiés authentiques, le Rapporteur spécial recommande une mise à jour des lois relatives aux réfugiés, à la nationalité et au travail, l'exécution de recensements impartiaux et la constitution d'un corps d'observateurs humanitaires des Nations Unies qui serait chargé de surveiller sur place les mouvements d'exode massifs.

Les courants de réfugiés grèvent les ressources économiques des pays d'accueil et pèsent sur leurs structures sociales. La charge qu'ils constituent est, de plus en plus, supportée par des pays en développement qui, compte tenu de la modicité de leurs ressources, ont besoin d'une aide internationale. Quels que soient les erreurs d'aiguillage, les doubles emplois et les distorsions dans la répartition géographique, le fait même que cette aide existe a été un puissant facteur externe d'incitation au départ. Tenant compte de ces critiques, le Rapporteur spécial recommande l'adoption d'une approche intégrée associant l'aide bilatérale et l'aide multilatérale, et la normalisation des critères de l'aide matérielle. Le Rapporteur spécial préconise le recours à des mesures de prévention multidisciplinaires de préférence à des actions correctives et circonstanciées comme celles que l'on mène aujourd'hui, l'objet étant d'identifier les exodes possibles et d'orienter l'aide internationale vers les pays d'origine potentiels.

Certaines formes d'exode massif ont des conséquences préjudiciables pour les pays d'origine. En raison notamment de la crise économique qui sévit actuellement, les travailleurs migrants employés dans les pays industrialisés d'Europe occidentale sont menacés d'un rapatriement qui aggraverait la situation des pays en développement. L'exode des compétences est un phénomène d'ampleur moindre mais tout aussi néfaste, puisque des spécialistes aux compétences essentielles pour les pays en développement - médecins et ingénieurs, par exemple - quittent ces pays en direction des pays industrialisés occidentaux, attirés par de meilleures conditions matérielles.

Peut-être y a-t-il lieu de noter ici que les exodes massifs de population, qu'ils soient dus à des facteurs d'ordre politique ou à des raisons économiques, ne sont pas inconnus dans la région de la CESAP. En fait, ce phénomène affecte presque tous les pays de la région sous une forme ou une autre.

En ce qui concerne les exodes de population imputables à des conflits internes, auxquels on assiste dans la région, il est impossible de prendre des mesures de prévention comme le préconise l'étude, en raison des incidences et des complications politiques possibles. Il est arrivé que l'aide internationale aux personnes déplacées donne lieu à des accusations d'ingérence dans les affaires intérieures et elle a donc été réduite. Du fait notamment de la crise économique, les pays industrialisés sont moins enclins à favoriser la réinstallation de réfugiés chez eux, si bien que les pays en développement qui leur ont accordé asile pourraient bien avoir à supporter de façon permanente la charge que leur présence constitue.

Les problèmes que posent ces exodes massifs en provenance et en direction de la région de la CESAP méritent une attention accrue et plus active de la part de toutes les institutions et de tous les organismes compétents des Nations Unies.

Les exodes massifs qui se produisent dans beaucoup de régions du monde sont un symptôme douloureux des déséquilibres politiques et économiques de l'heure. Le Rapporteur spécial étudie ce fléau sous tous ses angles, analyse clairement ses nombreuses causes et ses multiples prolongements, et formule des recommandations pratiques destinées à y porter remède.